

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN/UNE CONSULTANT(E) POUR REALISER L'ETUDE DE BASE ('BASELINE') SUR LA PROTECTION COMMUNAUTAIRE DES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS (F/DDH) ET DES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DANS LES PROVINCES DU NORD ET SUD-KIVU EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

I. A propos de Protection International

Protection International (PI) est une organisation non-gouvernementale présente en RD Congo et spécialisée dans la gestion de la sécurité et de la protection des défenseur·e·s des droits humains (F/DDH) et des organisations communautaires. Il renforce principalement les stratégies de protection et les outils de gestion de la sécurité des F/DDH confrontés à des situations de risque et de menaces. Son approche de travail comprend la formation et l'accompagnement des communautés, la recherche et la systématisation des expériences de protection. PI met également en œuvre des initiatives de sensibilisation et plaider pour accroître la visibilité de la situation des défenseur.e.s des droits humains et promeut des politiques publiques nationales et internationales pour leur protection.

PI a son siège à Bruxelles, un bureau régional Afrique au Kenya et des bureaux de protection (PD) dans sept pays dont notamment la RD Congo. Les PD opèrent par le biais de partenariats avec des ONG locales ou indépendamment en tant qu'organisations enregistrées localement. En RD Congo, le bureau de Protection International est établi à Goma au Nord-Kivu avec une présence réduite à Bukavu au Sud-Kivu.

II. Contexte général du projet

Avec l'appui du Ministère Allemand des Affaires Etrangères via ZIVIK, Protection International met en œuvre le projet « ***Autonomisation et protection des femmes défenseur.e.s des droits humains pour contribuer à la prévention des crises civiles, à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix en République démocratique du Congo*** ». Le projet vise à s'assurer que les défenseuses des droits humains en RD Congo bénéficient de la protection nécessaire pour entreprendre leurs activités dans un environnement aussi sûr que possible. Le projet a pour objectif d'autonomiser les défenseuses des droits humains et de renforcer leur capacité à gérer efficacement leur protection et leur sécurité et à promouvoir les droits humains reconnus. Les défenseuses des droits humains seront équipées pour mettre en œuvre efficacement des stratégies de protection préventive afin d'aider à éviter les situations d'urgence, et pour développer les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre en place leurs propres plans de sécurité afin de réduire leur vulnérabilité face à la violence, la violence sexuelle, la violence sexiste, le harcèlement, l'intimidation, l'arrestation arbitraire et la criminalisation. Les défenseuses des droits humains seront également formées pour mettre en œuvre des réseaux et des activités de plaidoyer efficaces qui seront menées dans la deuxième phase du projet.

III. Contexte et objectifs de la recherche

Les femmes sont confrontées à la violence sexuelle émanant des groupes armés, des milices, et aussi des forces gouvernementales. Les victimes de violences sexuelles qui reçoivent des soins finissent par rejoindre leur communauté après une période de soins plus ou moins longue. Malgré les efforts déployés pour fournir des soins, le rôle de l'État dans la protection de la communauté reste un défi majeur car les victimes retournent dans leur communauté et font face à leurs agresseurs en raison du manque de mécanismes de protection dans leur communauté. En outre, les victimes de violences sexuelles sont stigmatisées et souvent rejetées lorsqu'elles retournent dans leur communauté. Le projet explorera des approches participatives innovantes pour l'autoprotection des communautés de base afin de promouvoir la prévention et la résilience.

Dans le cadre de ce projet, cette étude sera consacrée de manière spécifique sur la situation de la protection communautaire au Nord et Sud-Kivu. Il s'agira d'identifier et d'analyser les pratiques de protection/autoprotection existantes, avec un accent particulier sur la lutte contre les violences sexuelles.

L'étude donnera un aperçu des pratiques de protection dans les deux provinces du Nord et du Sud-Kivu ainsi que les initiatives existantes des organisations locales et des organisations internationales. L'étude donnera un aperçu des besoins de protection exprimés au niveau communautaire, et examinera les défis et les opportunités. Elle permettra de commencer l'intervention au niveau communautaire avec toutes les informations en main, avec un accent particulier sur les communautés pilotes qui seront dotées des capacités nouvelles de protection grâce à l'appui de PI.

Protection International, avec les structures locales existantes, mettra en place des comités de protection des communautés locales qui développeront des mécanismes de protection locaux pour prévenir la violence sexuelle envers les femmes, mais aussi pour aider les victimes qui retournent dans leur communauté à éviter les menaces des auteurs et la stigmatisation de leur propre communauté.

Face à cette évidence, les communautés et les individus touchés par ces violations, n'attendent toujours pas que les acteurs humanitaires pour analyser et tenter de répondre aux problèmes et aux menaces qu'ils endurent. En effets, ils évaluent en permanence leur environnement et aux cas échéants, prennent eux-mêmes des décisions, des mesures et mécanisme d'autoprotection. Ceci, à titre préventive où de réponse afin de résorber leurs problème.

Dans la même perspective, le projet aura une présence plus forte au niveau communautaire et impliquera les membres clés de la communauté, en particulier les femmes, dans la gestion de leur propre protection grâce à la création de Comité de Protection Communautaire Locale.

Les éléments clés de cette recherche sont :

1. S'enquérir des stratégies, mécanismes et pratiques traditionnelles de protection existantes et utilisés par les communautés, et par les femmes en particulier pour leur autoprotection, et la protection de leur communauté. (pratiques positives et négatives).
2. Évaluer l'efficacité de mécanismes locaux/traditionnels d'autoprotection, avec une attention particulière sur les cas de violences sexuelles. Comment s'assurer que les interventions extérieures n'entravent les mécanismes d'autoprotection communautaires existants.
3. Inventorier les projets/initiatives existantes concernant la protection communautaire et collective dans le Nord et le Sud-Kivu et évaluer leur degré de réussite ou d'échec.
4. Prendre connaissance des stratégies nouvelles à implémenter pouvant renforcer les bonnes pratiques existantes aux seins des communautés.
5. Recenser des outils nécessaires tels que les indicateurs qui peuvent être développés pour mesurer l'efficacité des mécanismes de protection.
6. Fournir les mécanismes d'autoprotection existants (approche individuelle) mais aussi collectif, communautaire (stratégies de protection collective, renforcement de leurs réseaux, etc).
7. Donner des indications et des recommandations clés à PI sur les domaines à renforcer pour la gestion de protection communautaire.

IV. Résultats attendus de l'étude

L'étude de base se réalisera en respect des normes internationales et de manière participative.

Le/la consultant(e), fournira à PI des orientations et conseils afin d'atteindre ces objectifs, la cartographie des acteurs, des mécanismes, développement d'outils et d'indicateurs, à prendre en compte lors de ces interventions avec les Comités Locaux de Protection des Communautés (CLPC).

L'étude permettra à Protection International d'examiner la pertinence du soutien, des réponses apportées par différents acteurs et partenaires aux besoins de protection exprimés par les communautés, les lacunes et les défis des interventions, pour s'assurer que le projet à mettre en œuvre dans l'avenir soit correctement centré sur le renforcement des réponses aux besoins des protections non couverte par d'autres partenaires.

Pour cela, le/la consultant(e) devra établir une base de référence, identifier les lacunes et les défis critiques et recommander des moyens d'y remédier ainsi que de documenter les bonnes pratiques. Ceci nécessitera, l'implication des organisations (locales et internationales) ayant déjà une expérience de travail avec les communautés dans les deux provinces cibles.

V. Méthodologie

Le/la consultant(e) doit mettre au point un processus méthodologique viable et des méthodes qui intègrent des approches qualitatives et un examen documentaire complet. La méthodologie doit être interactive et avoir une approche fondée sur les droits. Les résultats finaux du processus devraient fournir les principaux résultats sur les objectifs susmentionnés. La méthodologie sera participative afin de faciliter la pleine participation des membres des communautés.

- La recherche documentaire : revue, analyse et synthétisation de la littérature existante sur le sujet dans les provinces concernées en particulier, en DR Congo et dans d'autres pays de la sous-région si pertinent ;
- Une collecte d'information sur le terrain auprès des organisations locales, internationales œuvrant dans les communautés cibles ;
- Une approche participative incluant une auto-évaluation collective et individuelle par le biais d'enquêtes, d'entretiens avec les leaders locaux, les cadres de base, les gardiens de coutume, le personnel des organisations de la société civile, les partenaires de PI dans le milieu, les ateliers et de discussions en focus groupe.

VI. Livrables

Tout au long de cette étude, le/la consultant(e) devra tenir compte des données objectives et PI recevra une présentation préliminaire et un rapport complet sur les résultats conformément aux objectifs assignés.

Le rapport préliminaire (15 pages) devra donner une synthèse et analyse de la recherche documentaire sur le sujet de la protection communautaire au Nord et Sud-Kivu. Les termes de « protection communautaire », « protection collective », « auto protection » devront être analysés et définis avec exactitude selon les pratiques observées dans le mieux d'études.

Le rapport final (40 pages maximum) devra comporter :

- Une explication de la méthodologie utilisée, portée et des limites de l'étude, présentation et une analyse des résultats,
- Un résumé, qui peut être utilisé indépendamment (15 pages maximum),
- Une liste des organisations, acteurs et personnes interrogées, des lieux et communautés visités, un questionnaire, un guide d'entrevue,
- Des recommandations complètes pouvant faire l'objet de mesures claires et précises à être appliquée dans la suite de la mise en œuvre du programme de PI en faveur des communautés au Nord et Sud-Kivu,
- Atelier de diffusion : Une fois le rapport final finalisé, l'équipe de PI en RD Congo organisera un atelier de diffusion avec les principales parties prenantes. Le/la consultant(e) devra co-faciliter l'atelier et présenter les résultats de l'enquête.

L'équipe de PI en DR Congo sera responsable des tâches suivantes :

- Tenir une réunion d'entrée avec le/la consultant(e).
- Partager les informations organisationnelles de base pertinentes de PI fournir des contacts pour les communautés sélectionnées.
- Réviser, discuter et améliorer les documents produits à partir de la révision
- Fournir au/à la consultant(e) des informations spécifiques et un retour d'information dans les délais impartis.
- Valider le projet de rapport final et la note d'information sur la politique de sensibilisation.

D'autres livrables peuvent inclure, selon la méthodologie adoptée, une liste d'indicateurs, du matériel de diffusion (matériel de présentation, notes d'orientation, brefs résumés des ateliers ou entretien).

VII. Qualifications requises de l'étude de base :

- Expérience solide dans la conduite d'études et audits participatifs sur la protection communautaire;
- Expérience professionnelle avec des ONG nationales ou internationales de défense des droits humains ;
- Bonne connaissance des concepts de protection et des pratiques de protection communautaire,
- Solides compétences acquises en matière de recherches participatives, formation ;
- Bonne maîtrise (surtout écrite) du français et capacité à produire un résumé du rapport en anglais. La connaissance des langues locales est un atout majeur ;
- Capacité de compréhension des besoins spécifiques de chaque communauté ciblée;
- Disponibilité à voyager sur de longues distances et dans des zones au contexte changeant au Nord et Sud-Kivu.

VIII. Calendrier et projection des coûts

Calendrier : Durée totale : 35 jours

La recherche devra être menée en deux phases. La première essentiellement axée sur la recherche documentaire sera effectuée à partir du 15 au 25 juin 2020.

La seconde phase de descente sur le terrain devra être mise en œuvre du 25 juin au 10 juillet 2020 dans le respect des mesures de distanciation sociale liées à la pandémie du COVID19 tel qu'édictées par les autorités publiques et sanitaires.

- Date limite d'envoi des dossiers d'offre : le 10 juin 2020 à 16H00
- Du 15 au 25 juin 2020 : Recherche documentaire
- Du 25 juin au 10 juillet 2020 : Recherche sur le terrain au Nord et Sud-Kivu
- Le 15 juillet 2020: Production du Rapport préliminaire de l'étude de base

- 20 juillet 2020 : Production du rapport final de l'étude de base.

Coût :

Pour la réalisation de cette étude, un montant maximum de 6750\$ (Six mille sept-cent cinquante dollars américains) tous les frais compris sur la base de coûts réels et raisonnables. (Il inclut, les frais d'honoraire consultance, frais préparatoire et d'examen documentaire, frais de déplacement et des missions sur terrain dans les communautés).

IX. Processus de soumission des dossiers :

Éléments du dossier :

- Une proposition technique comprenant une brève explication de la compréhension de l'étude de base et de la méthodologie proposée (max. 3 pages),
- Le curriculum vitae des membres de l'équipe de recherche avec les coordonnées de deux références,
- Un budget détaillé en USD
- Un calendrier de mise en œuvre de la recherche dans ses deux phases.

Les dossiers devront être envoyés aux adresses suivantes :

- recruitment@protectioninternational.org
- francoise.timbiri@protectioninternational.org
- ebiringanine@protectioninternational.org

Sources suggérés :

- <https://www.protectioninternational.org/fr/notre-action/activites/protection-collective>
- https://www.protectioninternational.org/sites/default/files/downloads-files/collective-protection_fr-web-spreads.pdf

Protection International/RDC

Edouard BIRINGANINE

Représentant-Pays